



Prime d'équipe : pourquoi selon la CFDT,
les équipes doivent systématiquement être consultées

Pour la CFDT, la **prime d'équipe** doit être un élément moteur et motivant. Elle doit être **un outil pour encourager le personnel**. Surtout pas pour le démotiver ou lui faire perdre confiance. Pour cela, le choix des critères est très important. Ils doivent être atteignables et pertinents.

Comment ça marche ?

Il y a **5 indicateurs** à choisir, et avant le 31 janvier 2022.

Ces indicateurs comptent pour **20% chacun** dans le résultat final.

En 2022, le calcul se fait au quadrimestre (1^{ère} période : de janvier à fin avril).

Pourquoi la CFDT demande l'association des équipes au choix des critères ?

Si une équipe doit s'améliorer sur un item (par exemple le taux de prestations réalisées), et qu'elle sait qu'elle pourra le faire, elle aura intérêt à le retenir.

C'est **responsabiliser le personnel pour qu'il sache où porter ses efforts**.

Attention aux objectifs trop ambitieux !

Selon la CFDT, il faut veiller à maintenir une motivation constante du personnel et **sécuriser une partie de la prime**. Pour se faire, des inducteurs accessibles (même s'ils sont prétendus faciles pour certains responsables de La Poste) doivent faire partie des 5 critères.

Retenir 5 critères difficiles, c'est opter pour un remède pire que le mal.

Les absences liées au Covid ont un effet « malus » sur le montant de la prime.

La Cfdt décrie ce choix de la BSCC et a demandé avec insistance la **neutralisation de ces absences pour les mois de décembre 2021 et janvier 2022**. La BSCC a acté la neutralisation des absences du 20 au 31 décembre 2021. La Cfdt S3C Rhône Loire réitère sa demande initiale.

*CFDT S3C RHONE-LOIRE 15 rue Saint Antoine 69003 Lyon / 01 2022 /
courrier-colis@cfdt-s3c6942.fr
site : cfdt-rhone-loire.fr*